

THIERRY GAUBERT L'ÉPINE DANS LA CAMPAGNE SARKOZY

En question : l'origine de sa fortune, dont une partie a été cachée dans des paradis fiscaux

PAR FRANÇOIS LABROUILLE ET DAVID LE BAILEY

Alors que l'Elysée communique sur la chasse à l'affraude fiscale, le cas Gaubert fait l'ésordre

C'est un procès dont l'Elysée se serait bien passé. Du 6 au 17 février, en pleine campagne présidentielle, Thierry Gaubert comparaîtra devant le tribunal correctionnel de Nanterre. L'ancien conseiller de Nicolas Sarkozy à la mairie de Neuilly et au ministère du Budget devra répondre des chefs d'« abus de biens sociaux », d'« escroquerie », de « prise illégale d'intérêt » et d'« abus de confiance ». Un dossier vieux de douze ans, qui concerne des détournements de fonds liés à la collecte du 1 % logement dans le département des Hauts-de-Seine. Inconnu du grand public jusqu'en septembre, Thierry Gaubert a été propulsé sous les feux de la rampe par ses mises en examen dans l'affaire Karachi pour « recel d'abus de biens sociaux » et « subornation de témoin ». C'est son épouse, la princesse Hélène de Yougoslavie, avec qui il est en instance de divorce, qui a levé le voile sur une partie de ses affaires. Et, par ricochet, sur le train de vie fastueux de cet ami de Brice Hortefeux, de Jean-François Copé ou de l'homme d'affaires libanais Ziad Takieddine.

Parti de rien, cadre dirigeant du groupe BPCE – Banques populaires Caisses d'épargne – jusqu'à son licenciement le mois dernier, Gaubert peut aujourd'hui se prévaloir d'une coquette fortune : un appartement de 160 mètres carrés à Neuilly, une ravissante chaumière en Normandie, des parts dans plusieurs SCI et quelques voitures de collection, dont une Bentley. Selon nos informations, il aurait ainsi déclaré, l'an passé, un patrimoine de 3,2 millions d'euros. Mais il ne s'agit que de la partie émergée de l'iceberg. Des perquisitions ont mis au jour l'existence de comptes dans des paradis fiscaux, ainsi que celle d'une grande propriété en



Colombie, la finca Cactus, jamais déclarée au fisc. Au moins deux comptes ont été localisés, l'un en Suisse et l'autre aux Bahamas. Sur le premier, ouvert sous un faux nom à la banque Safdié en 1995 – c'est-à-dire juste après son départ du ministère du Budget dont il était chef de cabinet adjoint –, on trouve trace de nombreux mouvements, parfois d'un montant important, au-dessus de 1 million de francs. « Ce sont des opérations réalisées par la banque, pas par mon client », défend François Esclatine, l'avocat de Thierry Gaubert.

Plusieurs retraits en liquide apparaissent également. Le juge Van Ruymbeke cherche à savoir si les sommes retirées ont été remises, comme l'a affirmé Hélène de Yougoslavie, à Nicolas Bazire, alors directeur de la campagne présidentielle d'Edouard Balladur en 1995. Interrogé par les policiers, l'ex-patron de la banque Safdié a confirmé ces retraits, ajoutant toutefois ne pas avoir souvenir « qu'il s'agissait de sommes importantes. Ce devait être des opérations que l'on pouvait considérer comme courantes ou normales ». Quant au compte aux Bahamas, il serait crédité, selon nos confrères de Mediapart, de 2,6 millions de dollars. Un montant que refuse de confirmer l'entourage de Gaubert. Par ailleurs, l'existence d'un compte en Israël a été évoquée dans une écoute judiciaire.

Alors que l'Elysée a fait de la lutte contre les fraudes un axe de campagne, le cas Gaubert fait désordre. Il risque surtout d'aiguiser la curiosité du juge Van Ruymbeke, qui doit l'interroger dans les prochains jours. Quelle est l'origine de la fortune de Gaubert, dont la rémunération chez BPCE avoisinait les 20 000 euros par mois ? « A côté de son métier, il avait une activité personnelle, notamment dans l'immobilier, qui lui a permis de gagner beaucoup d'argent », explique M^e Esclatine. Ce dernier dément tout lien entre ces comptes et les commissions versées en marge des contrats d'armement Sawari II et Agosta, au cœur des investigations du juge. ■

UN AMÉRICAIN DÉNONCE DES VENTES D'ARMES DE LA FRANCE

La procédure a été engagée au tribunal de commerce de Paris contre le Saoudien Bugshan, déjà cité dans le dossier Karachi



Jusqu'ici très discret, le groupe saoudien Bugshan se retrouve, depuis peu, sous les projecteurs. L'homme d'affaires Ziad Takieddine, personnage-clé du dossier Karachi, accuse ce conglomérat, dont les activités vont de la vente de parfums à l'immobilier, d'être le rouage d'un « système de corruption étendu », mis en place autour des contrats d'armement entre la France et l'Arabie saoudite. Selon lui, c'est en passant par Bugshan que le clan chiriaquier aurait mis la main, à la fin des années 90, sur des centaines de millions d'euros de commissions initialement destinées à leurs rivaux du camp d'Edouard Balladur. Une piste sur laquelle travaille désormais le juge Renaud Van Ruymbeke, après avoir

obtenu il y a quinze jours le feu vert du parquet. Or, depuis 2008, une première procédure, passée jusqu'à présent inaperçue, vise Bugshan au tribunal de commerce de Paris. Elle a été initiée par un homme d'affaires américain, Hans Mahayni, qui vit actuellement à Riyad. Par la voix de Bart S. Fisher, son avocat de Washington, celui-ci accuse Bugshan et sa filiale Technique Requirements de ne pas lui avoir versé 164 millions d'euros de commissions, après la signature par la France avec l'Arabie saoudite, en 2006, de contrats d'armement de plusieurs milliards de dollars. Ceux-ci incluaient notamment des hélicoptères Fennec et des avions de ravitaillement. Une audience de fixation est programmée le 13 décembre avant le jugement de ce litige, qui aura vraisemblablement lieu en 2012. « Depuis trois ans, Bugshan fait tout pour laisser traîner le dossier. Nous ne connaissons toujours pas leurs arguments », confie M^e Véronique Lartigue, l'avocate française du plaignant. Ce différend financier ne devrait pas manquer en tout cas de susciter l'intérêt du juge Van Ruymbeke. ■

FL et DLB

Influence Industry: Sudan hires its first U.S. lawyer in years, prompting protests

By Dan Eggen, Wednesday, December 14,

Washington Post

The Obama administration has allowed the Republic of Sudan to hire its first U.S. lawyer in years, prompting strong objections from human rights groups and some members of Congress.

Bart S. Fisher, a veteran international trade lawyer, is being paid \$20,000 a month by Sudan to help the strife-torn African nation in its attempts to have U.S. economic sanctions lifted and be removed from the State Department's list of terrorism-sponsoring governments, according to federal registration documents.

The hiring has angered U.S. human rights activists and some lawmakers because of the Sudan regime's history of alleged genocide and other atrocities against its citizens during a decades-long civil war. Fighting has flared again this year along the border with newly independent South Sudan, displacing an estimated 400,000 people and prompting new accusations of indiscriminate bombing and illegal killings by the Khartoum government.

Rep. Frank R. Wolf (R-Va.), a longtime critic of the Sudanese regime, attacked Fisher in the House and during a news conference this week for agreeing to work for "a genocidal government" that "has blood on its hands." He also said he suspected the administration may have issued a license to Fisher because of the lawyer's past campaign contributions to President Obama, Secretary of State Hillary Rodham Clinton and other Democrats.

"I don't know how Mr. Fisher sleeps at night," Wolf said on the House floor Tuesday, adding later: "If he has received one penny from the government of Sudan, he should return it immediately."

An alliance of activists, Act for Sudan, plans to picket Fisher's Washington offices on Friday. "Our government should not be seeing this as the time to reward the government of Sudan," said Act for Sudan spokesman Eric Cohen.

Fisher said in an interview Wednesday that the objections are misplaced and based on the erroneous idea that he is working as a lobbyist. Under the terms of an agreement with the Treasury Department, which enforces sanctions against Sudan, Fisher may only represent the Khartoum government in legal matters and is forbidden from lobbying or engaging in public relations, records show.

"I am not a lobbyist," Fisher said. "I am a lawyer, and the Embassy of the Republic of Sudan is my client."

The State Department has designated Sudan a state sponsor of terrorism since 1993, when the United States imposed sanctions on the country for harboring terrorists such

as Osama bin Laden. The restrictions remained amid persistent allegations of genocide and other crimes during a 20-year civil war. A fragile peace agreement in 2005 led to the formation this year of the new nation of South Sudan.

The Khartoum regime has long sought ways to persuade the U.S. government to lift its restrictions, including the hiring of a Washington lobbyist in 2005, who was later prosecuted for working on behalf of the country in violation of sanctions.

The Washington Post reported in 2009 that the regime had worked through the nation of Qatar to enlist the help of former Reagan administration official Robert "Bud" McFarlane, who is now an adviser to Newt Gingrich's presidential campaign.

Documents filed with the Justice Department under the Foreign Agents Registration Act show that Fisher was hired Nov. 1 to "counsel and assist the Republic of the Sudan in satisfying appropriate U.S. conditions to reduce and eliminate the Sudanese Sanctions Regulations and related U.S. laws." A license allowing the deal was issued by Treasury on Nov. 16, records show.

The fee is \$20,000 per month, paid quarterly. Fisher's wife also received a gift of a purse and two candlestick holders from the republic on Nov. 2, disclosure records show.

A Treasury official, speaking on background, said that the agreement adheres to sanction guidelines because legal representation, but not lobbying or public relations, is allowed.

"Recognizing the importance of due process and opportunity for redress, our regulations ensure that even the worst actors have the opportunity to challenge the blocking of their property before U.S. government agencies and courts," the official said in a statement. Fisher said Sudan's government needs legal representation in order to continue implementing the 2005 peace accord, which includes complex negotiations over transportation and other infrastructure issues with South Sudan.

"Is it controversial? Yes. But is it improper to have counsel under the Sixth Amendment of the U.S. Constitution? I don't think so," Fisher said. "Why would they not have a right to counsel like anyone else?"